

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Collectivité : COMMUNE DE MIRABEAU

2022-59

<b>Date de convocation : 06/12/2022</b>	<b>Le 12 décembre à 20h00</b> , le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Maire.
<b>Membres :</b>  Afférents au conseil : 15 Présent : 14 Qui ont pris part à la délibération : 14	<b>Etaient présents : Messieurs TCHOBDRENOVITCH Robert, LABBAYE Bernard, ESPITALIER Vincent, GRAFFOULIÈRE Daniel, MONTAGNE Thomas, BERTRAND Nicolas, TRÉMÉLO Michel, GONZALEZ Patrick et Mesdames VITALE Bernadette, GIMENEZ Anne-Marie, DE LUZE Laurence, MARQUAIRE Danielle, MABY Danièle et REBOUL Odile</b> <b>Absents excusés : Mme. DUPONT Gwénaëlle</b>
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le	SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur MONTAGNE Thomas

**OBJET : CESSION BÂTIMENT 2 / ECOLE COMMUNALE RUE DES AIRES**

**Vu** la délibération (2021-053) portant approbation de la désaffectation des bâtiments de l'école communale, rue des Aires,

**Vu** l'état descriptif de division de la parcelle C 1246, établi par Benjamin MINOT, Géomètre-expert DPLG,

Monsieur le Maire informe le conseil que monsieur DECOUPIGNY et madame MARIN, vétérinaires, ont confirmé leur accord pour l'acquisition du bâtiment 2, d'une surface de 170 m<sup>2</sup> sur un terrain de 524 m<sup>2</sup>, pour un montant de 290 000 euros net vendeur,

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'ACCEPTER la vente à monsieur DECOUPIGNY et madame MARIN, au prix de 290 000 euros net vendeur
- D'AUTORISER monsieur le Maire à signer la promesse de vente et les actes à intervenir dont l'acte de division en copropriété au nom et pour le compte de la commune.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- ACCEPTE la vente à monsieur DECOUPIGNY et madame MARIN, au prix de 290 000 euros net vendeur
- AUTORISE monsieur le Maire à signer la promesse de vente et tous les actes à intervenir.

**VOTE :**

**POUR : 12** (Messieurs TCHOBDRENOVITCH, LABBAYE, ESPITALIER, GRAFFOULIÈRE, MONTAGNE, BERTRAND, TRÉMÉLO et Mesdames VITALE, GIMENEZ, DE LUZE, MARQUAIRE, MABY)

**CONTRE : 2** (M. GONZALEZ et Mme. REBOUL)

**ABSTENTION : 0**

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Robert TCHOBDRENOVITCH

